DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 5 – ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

SESSION 2026

Éléments indicatifs de corrigé

Le corrigé proposé est présenté sous la forme d'itérations. En revanche, il est attendu une réponse structurée et entièrement rédigée de la part des candidats.

DOSSIER 1 – ANALYSE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

1) Expliquer l'évolution de la productivité du facteur travail en France de 2017 à aujourd'hui.

Attendus

Il est attendu une réponse rédigée structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (les documents 1, 2 et 3) ;
- une définition de la productivité et plus particulièrement de la productivité du travail dont il est question dans les documents ;
- un constat quantitatif de l'évolution de la productivité en France depuis 2017 ;
- une identification des causes multiples à l'origine de la baisse de productivité en France ;
- une conclusion mettant notamment en avant les risques importants liés à la persistance de cette évolution.

Définition

La productivité du travail est une mesure de l'efficacité productive du travail. La productivité du travail compare la production réalisée à la quantité de travail utilisée pour produire. On a donc le rapport : productivité du travail = quantité produite / quantité de travail utilisée.
La quantité de travail utilisée peut être mesurée simplement par le nombre de travailleurs (ou nombre d'emplois) ; on obtient alors la productivité par tête (ou productivité moyenne).
Remarque : la durée du travail peut être très différente d'un pays à un autre. La quantité de travail est donc plus précisément mesurée quand elle est mesurée en heures, en faisant le produit « durée moyenne du travail (en heures par an) x nombre de travailleurs ». On obtient alors la productivité horaire.

Constat

Alors que depuis 2010, la France connaissait une progression faible mais régulière de la productivité par tête, celle-ci a subi une forte baisse de plus de 15 % en raison de la Covid en 2020 pour ne retrouver en 2024 qu'un niveau à peu près équivalent à celui de 2017 (doc 1). Cette moindre productivité inquiète les économistes.

Les causes de la baisse de la productivité en France sont multiples :

- la production aurait depuis, augmenté moins vite que la création d'emplois (doc. 2). Les chômeurs concernés par ces créations d'emplois sont des personnes souvent peu qualifiées ce qui nuit à la productivité du travail ;
- pour faire face aux difficultés de recrutement, les entreprises ont préféré conserver leurs salariés durant la période Covid (cette décision a été motivée par les politiques de soutien de l'État) et même après la crise sanitaire, du fait des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. Ces phénomènes de rétention de main d'œuvre n'ont pas joué en faveur de la productivité du travail (doc. 2), de même que le maintien en « survie » des entreprises dites zombies.
- la forte croissance du recrutement des apprentis (là encore en partie en raison des politiques publiques) a un effet négatif sur la productivité car les apprentis ont un niveau de productivité inférieur à celui des salariés expérimentés (doc. 2) ;
- le niveau élevé du chômage partiel (doc. 2 et doc. 3, environ 100 000 salariés) fait baisser mécaniquement la productivité du travail ;

- le statut de l'auto-entrepreneur concerne des personnes parfois en sous activité notamment en période de crise. Ceci affecte la productivité du travail ;
- les créations d'emplois récentes sont orientées vers des activités de services (au détriment du secteur industriel). Traditionnellement, les emplois peu qualifiés du secteur tertiaire sont peu productifs (doc. 2). D'autre part, la baisse du poids de l'industrie dans l'économie française pénalise la productivité.
- La création d'emplois peut trouver son origine dans la flexibilisation du marché du travail avec pour conséquence une flexibilisation salariale qui peut affecter négativement la productivité du travail.

D'autres explications peuvent être apportées mais n'apparaissent pas en tant que tel dans le dossier documentaire. La théorie du capital humain pourrait être mobilisée (lien avec la théorie de la croissance endogène) en évoquant le retard de la France dans les classements internationaux pour les compétences cognitives de ses élèves. De même, le système scolaire oriente insuffisamment les élèves vers des filières scientifiques porteuses d'innovation. La France souffre donc d'un problème de qualification de sa main d'œuvre.

Tout candidat étayant ses propos à l'aide de références théoriques appropriées sur les liens entre productivité et croissance (croissance exogène et endogène) doit être valorisé. Tout candidat évoquant des causes (démotivation des travailleurs, management défaillant…) et/ou des conséquences (perte d'attractivité…) pertinentes liées à la baisse de la productivité en France et qui ne sont pas mentionnées dans le corpus documentaire, sera valorisé (notamment l'impact du progrès technique).

Conclusion

Le niveau de productivité est un déterminant majeur de la croissance qui fait défaut à la France depuis 2020 (hors rattrapage de la récession liée à la Covid). Les politiques économiques mises en œuvre, afin de préserver l'emploi, ainsi que les comportements des agents économiques (entreprises, ménages) ont largement contribué à sa baisse en France ces dernières années.

2) Évaluer l'efficacité de la taxation des boissons sucrées en France.

Attendus

Il est attendu une réponse rédigée et structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (doc. 4 à 7) ;
- une définition de la notion de taxation et éventuellement de l'efficacité ;
- une présentation des objectifs et conséquences de la taxation des boissons sucrées mais aussi de ses limites ;
- une conclusion reprenant les éléments clés de la réponse.

Définitions

La taxation désigne l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics afin d'effectuer un prélèvement obligatoire auprès d'agents économiques. C'est un système qui permet de collecter des ressources financières auprès des agents économiques et qui constitue tout ou partie des recettes publiques.
La taxation peut avoir pour finalité d'influencer les comportements des consommateurs pour les détourner de pratiques jugées nocives pour leur bien-être. Les plus connues de ces taxes concernent l'alcool et le tabac. Plus récemment, des taxes sur les produits gras ou sucrés ont fait leur apparition.

La plus ou moins grande efficacité d'une mesure détermine sa faculté à atteindre, ou pas, les objectifs qu'elle s'était fixée.

Constat

En 2016, deux milliards de personnes souffrent de problèmes de dentition, maladies cardio-vasculaires, obésité… (doc. 4). Ces personnes vivent essentiellement dans les pays émergents ou pauvres.
La consommation de boissons sucrées est un facteur favorisant les problèmes de santé présentés précédemment. Ces maladies ont un impact sur les indicateurs économiques que sont le PIB et les indicateurs de développement comme l'IDH puisqu'elles réduisent l'espérance de vie, la productivité et augmentent les dépenses de santé.

C'est la raison pour laquelle l'État français a décidé de mettre en place une taxe progressive à la teneur en sucre pour 100 litres sur les boissons sucrées (doc. 6). En effet, celles-ci constituent une défaillance de marché au travers du coût social que leur consommation fait supporter à l'ensemble des agents économiques qui financent la protection sociale. Il s'agit donc d'une externalité négative pour laquelle la taxe (au sens de Pigou) n'a pas principalement pour objectif de compenser le coût pour la collectivité mais davantage de modifier les comportements.

Évaluation

La taxe sur les boissons sucrées va avoir des conséquences sur différents acteurs :

- les ménages : ils procèdent par arbitrage dans leurs choix de consommation selon le rapport coût/bénéfice qui leur apparait comme étant le plus favorable. Ainsi, l'augmentation « artificielle » d'un prix sur un produit donné par l'ajout d'une taxe désincite à la consommation de ce bien. Cependant ce sont les ménages les plus modestes, par ailleurs souvent plus consommateurs, qui seront les plus touchés en matière d'impact sur leur pouvoir d'achat.
 Par ailleurs, il n'est tout d'abord pas certain que les producteurs répercutent la taxe sur le prix, notamment si la structure de marché est particulièrement concurrentielle. Ensuite, à supposer que le prix augmente, la corrélation entre la variation du prix et celle de la demande est loin d'être automatique. Il faut entre autres choses que l'augmentation du prix soit suffisamment élevée pour induire un changement de comportement mais également que la consommation ne se reporte pas sur un produit substituable qui aura les mêmes effets sur la santé et qu'il conviendra donc de taxer également. Elle dépend donc du caractère plus ou moins élastique de la demande du bien. Or, une étude récente montre que ce coefficient est de -1,59 : par exemple, si le prix augmente de 10%, la demande baisse de 16% (10% * 1,59). Les boissons sucrées sont donc des biens à la demande plutôt élastique et répondant ainsi assez bien à une fiscalité comportementale. Une évaluation a d'ailleurs montré qu'une hausse de 20 cents par litre de boisson sucrée entraînait un effet réel sur les personnes en surpoids.

- les entreprises proposant des boissons sucrées : le caractère progressif de la taxe pourrait inciter les industriels à revoir en priorité la composition de leurs produits les plus sucrés (donc les plus taxés) afin de réduire la contenance en sucre (doc. 6). Ainsi si la taxe s'élève au 1er janvier 2026 à 4,07 euros lorsque la quantité de sucre est inférieure à 5 kg pour 100 litres de boisson, elle passe à 21,38 € lorsque la quantité de sucre est comprise entre 5 et 8 kg.
 Par ailleurs, les entreprises soumises à une forte pression concurrentielle pourraient également décider de rogner leurs marges plutôt que de répercuter la taxe, ce qui conduirait à une absence d'augmentation du prix proposé au consommateur. L'effet sur la capacité ultérieure à investir en serait alors affecté.

- pour l'État, la mesure va contribuer à la hausse des recettes fiscales (qui pourraient être utilisées pour des politique de prévention du risque obésité). Les montants recouvrés par la taxe soda sont de l'ordre de 486 millions d'€ en 2023, soit 16% de plus qu'en 2018 (doc 7). En cas de baisse de la consommation des produits sucrés, les dépenses de santé devraient baisser à long terme. Une population en meilleure santé contribuera à davantage de productivité. Les efforts menés pour

réduire la consommation de boissons sucrés devraient être en faveur du PIB et de l'IDH. La mise en place de la mesure au Mexique et au Royaume-Uni a contribué à réduire l'obésité (doc 4).
En cas de faible taux de répercussion, les recettes fiscales pourraient augmenter mais le mécanisme incitatif pourrait en partie échouer du fait d'une faible modification du prix donc du mécanisme désincitatif recherché.

Tout candidat étayant ses propos à l'aide de références théoriques appropriées sur les liens entre prix et demande (homo œconomicus, effet revenu, effet substitution) ou sur le mécanisme de la taxe lié à une externalité (Pigou) ou sur les différentes catégories de biens en fonction de leur élasticité (biens normaux, inférieurs, supérieurs) ou encore sur les effets prix et quantités s'agissant du montant des recettes fiscales sera valorisé.

Conclusion

Pour conclure, la taxe pigouvienne mise en place sur les boissons sucrées devrait faire baisser la consommation de ces produits et amener les entreprises à modifier leur offre, tout en fournissant au moins temporairement de nouvelles ressources fiscales à l'État.

3) Analyser les différents leviers de réduction du déficit public de la France.

Attendus

Il est attendu une réponse rédigée et structurée de la part du candidat comprenant les éléments suivants :

- une référence aux documents mobilisés pour répondre à la question (doc. 8, 9 et 10) ;
- une définition du déficit public ;
- un constat de l'évolution du déficit, une analyse des différents leviers et de leur pertinence pour revenir à un déficit inférieur ou égal à 3 % ;
- une conclusion reprenant les éléments clés de la réponse.

Définitions

Au sens large, le déficit public correspond à un solde budgétaire négatif, traduisant donc un excès de dépenses par rapport aux recettes publiques sur une année. Il regroupe ainsi celles de l'État central, des collectivités et des organismes de sécurité sociale.
Le déficit public au sens de Maastricht correspond au besoin de financement des administrations publiques. C'est le solde du compte de capital des administrations publiques. Il est souvent présenté en termes de points de PIB (rapport, exprimé en pourcentage, entre le besoin de financement et le produit intérieur brut). Le déficit public au sens de Maastricht mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes, dépenses d'investissement non financier et transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part. Le traité de Maastricht, entré en vigueur le 1er novembre 1993, a défini cinq critères de convergence nominale que les États membres doivent respecter pour passer à la monnaie unique, dont celui précisant que le déficit des finances publiques ne doit pas dépasser 3 % du PIB pour l'ensemble des Administrations publiques
La pertinence d'une mesure visant à réduire le déficit public consiste à présenter les intérêts et les limites de celle-ci.

Constat

Le solde budgétaire en France est déficitaire depuis le milieu des années 1970 (doc. 8). Bien que son évolution soit irrégulière au gré des cycles économiques, il semble que les crises successives (éclatement de la bulle internet, crise des subprimes, Covid-19) conduisent à un creusement toujours plus grand de celui-ci. La tendance de celui-ci est ainsi largement à la baisse puisqu'il oscille entre - 2 et - 9 % du PIB depuis les 20 dernières années (doc. 8).

Deux raisons majeures contraignent l'État français à prendre des mesures pour réduire ce déficit :

- le critère du Pacte de Stabilité et de Croissance qui enjoint les membres de l'UEM à ne pas dépasser un déficit public de 3 % (sauf circonstances exceptionnelles) ;
- le coût que l'accumulation de ces déficits représente au travers de la charge financière liée à la dette qu'il a créée. La charge de la dette devient ainsi un poste important des dépenses publiques au même niveau que les dépenses d'éducation (hors enseignement supérieur). Cela réduit la marge de manœuvre (doc 9) de l'État en matière de politique économique autant que sa capacité à se financer ultérieurement.

Identification et pertinence des leviers

L'État possède alors 3 leviers pour réduire ce déficit : augmenter les recettes, réduire les dépenses et augmenter le PIB. Ceux-ci peuvent être mis en œuvre conjointement ou individuellement.

- Augmenter les recettes nécessite d'augmenter les impôts ce qui risque de se traduire par une baisse de la consommation et/ou de la production et donc à terme par une chute des recettes fiscales consécutive à la diminution de leur assiette. C'est finalement un effet inverse à celui escompté qui sera obtenu. D'autant plus qu'une augmentation massive des impôts peut se heurter à un refus du consentement à payer l'impôt à l'instar du mouvement des gilets jaunes, dans un pays dont le taux de prélèvements obligatoires est parmi les plus élevés de l'OCDE. A l'image de la courbe de Laffer, une pression fiscale trop forte peut avoir un effet contreproductif sur les recettes fiscales. Une hausse de l'imposition peut aussi peser sur la compétitivité prix des entreprises françaises et sur l'attractivité du territoire.
- Cependant, face à des besoins massifs liés à la transition écologique et au besoin de justice fiscale, une augmentation des impôts ciblés pourrait être une solution. L'augmentation des impôts sur le patrimoine (et la taxation des plus riches, cf. taxe Zucman) semble faire plus ou moins consensus (doc 10) dans la mesure où d'une part les cours boursiers se sont envolés depuis la crise des subprimes et où d'autre part la politique de l'offre mise en œuvre ces dernières années consistant à favoriser les investissements n'a pas donné la croissance attendue. D'autres prélèvements sont cités par le document 10 : impôts indirects, taxes environnementales.
- Diminuer les dépenses de façon brutale n'apparaît pas comme une option favorable (risques d'une politique d'austérité, (doc 9)). Les dépenses publiques constituent en effet à la fois un soutien à la demande (donc à la croissance et aux rentrées fiscales) autant qu'un facteur de réduction des inégalités dont il convient de ne pas perturber l'équilibre. Les économies doivent alors être réalisées de façon intelligente en évaluant l'efficacité de chaque euro dépensé. L'idéal serait d'agir sur les dépenses et les recettes réputées être indolores sur la croissance, c'est-à-dire réduire les dépenses ne soutenant pas la croissance et augmenter les impôts ne freinant pas la croissance. Ce dernier argument est à tempérer avec la possibilité de l'exil fiscal ou du risque de délocalisation.
- S'appuyer sur plus de croissance économique permettrait aussi une réduction indolore du déficit public par l'accroissement des rentrées fiscales qui en découlerait autant que par la réduction de certaines dépenses étant donné le caractère contracyclique des stabilisateurs automatiques.

Tout candidat étayant ses propos à l'aide de références théoriques appropriées sur les politiques économiques évoquées ou suggérées dans les documents (courbe de Laffer, demande effective de Keynes, loi des débouchés de JB Say, anticipations…) sera valorisé. Par ailleurs, tout raisonnement structuré autour du ratio Dette/PIB sera valorisé également, ainsi que tout effort pour détailler les mesures portant sur les recettes, sur les dépenses et sur toute politique visant à augmenter le PIB. Enfin, tout candidat évoquant la relation entre la notation de la solvabilité d'un État et le niveau des taux d'intérêts sera valorisé.

Conclusion

En conclusion, les trois principaux leviers permettant de diminuer le déficit présentent chacun des limites : l'augmentation des recettes est difficilement envisageable compte tenu du niveau des prélèvements obligatoires et la baisse des dépenses nécessairement impopulaire devra cibler les dépenses par exemple peu efficaces. Enfin, l'augmentation du PIB reste pour le moment très improbable au regard de nombreuses prévisions (doc 9).

DOSSIER 2 – QUESTION PROBLÉMATISÉE

Faut-il flexibiliser le marché du travail pour réduire le chômage ?

Introduction

Il est attendu une introduction comprenant les éléments suivants :

- une contextualisation du sujet : le candidat peut montrer le lien entre l'analyse du dossier documentaire de la première partie, le sujet traité et les enjeux actuels de celui-ci. Toute accroche ou toute contextualisation cohérente sera acceptée. Le candidat peut évoquer l'absence de consensus sur la question d'un point de vue théorique, au cœur des débats économiques ;
- une explicitation des termes clés du sujet : en l'espèce, le marché du travail et la notion de flexibilité, ainsi que le chômage ;
- une annonce du plan.

Accroche et contextualisation possible du sujet

- À partir des documents 1 à 3 : la chute de la productivité peut amener à s'interroger sur le niveau de flexibilité du marché du travail le plus pertinent pour répondre aux attentes à la fois des entreprises et des salariés.
- À partir des documents 8 à 10 : les niveaux d'endettement considérables de l'État réduisent ses marges de manœuvre et donc sa capacité à agir sur le marché du travail au travers de politique de flexisécurité.
- Tout fait d'actualité et pertinent, par exemple la dernière réforme de l'assurance chômage 2024 qui réduit les droits des chômeurs en matière d'allocations perçues (augmentation de la durée de travail nécessaire pour être indemnisés, diminution de la durée d'indemnisation, perte d'indemnités).

Explicitation des termes du sujet

Le marché du travail au sens de l'école néoclassique est le lieu de rencontre entre une offre de travail des salariés et une demande de travail des entreprises, sur lequel se déterminent le niveau d'emploi ainsi que le prix du travail. Le prix du travail est le salaire réel, déterminé, en même temps que le niveau de l'emploi, par l'intersection des courbes d'offre et de demande de travail.

La flexibilité correspond à la capacité d'une entreprise à s'adapter aux évolutions de la demande et de son environnement. Elle peut prendre plusieurs formes : flexibilité interne/externe, qualitative/quantitative. La flexibilité du marché du travail implique donc la remise en cause des rigidités liées au marché du travail (conditions d'embauche et de licenciement, coût du travail, conditions d'utilisation de la main d'œuvre), elles-mêmes le résultat d'une réglementation protectrice de l'emploi.

Le chômage est une forme de déséquilibre du marché du travail, avec une offre de travail supérieure à la demande de travail. Il peut être structurel, frictionnel, conjoncturel, volontaire ou involontaire. Le concept peut également être délimité à travers la définition du chômeur au sens du BIT.

Tout candidat évoquant les différentes formes de chômage sera valorisé.

Mise en évidence de l'intérêt du sujet (sous forme affirmative ou interrogative)

La forme interrogative peut intégrer la reprise de la question ou d'autres questions annexes :

- La flexibilité du marché du travail est-elle favorable à l'emploi et à la croissance, et in fine à la réduction du chômage ?
- La flexibilité du marché du travail n'a-t-elle pas des effets négatifs sur l'emploi ? sur le niveau de vie des salariés et sur leur appétence au travail ?
- Le manque de flexibilité du marché du travail qui se traduit par différentes formes de rigidités (rigidités salariales, rigidités des « charges sociales », rigidités dans la gestion de la main d'œuvre notamment) contribue-t-il à l'augmentation du chômage ?

Annonce du plan

Plans possibles :

Proposition 1 :
I – La flexibilité du marché du travail a des effets positifs sur l'emploi
II – La flexibilité du marché du travail peut cependant avoir des effets pervers*
**NB : Effets pervers sur l'emploi mais également sur d'autres variables qui affectent indirectement l'emploi.*

Proposition 2 :
I – Flexibiliser le marché du travail peut permettre de réduire le chômage conjoncturel et frictionnel…
II – …mais avec un coût social pour l'Etat et les ménages

Proposistion 3 :
I – Flexibiliser le marché du travail peut permettre de réduire le chômage conjoncturel et frictionnel…
II – …mais cela ne permet pas de réduire le chômage structurel

Proposition 4 :
I – Les effets d'un modèle de flexibilité forte du marché du travail sur le chômage (modèle anglo-saxon)
II – Les effets d'un modèle de flexibilité faible du marché du travail sur le chômage (modèle européen, modèle de flexisécurité)

NB : D'autres plans sont valorisables, dès lors qu'ils répondent à la question posée par le candidat. Exemples : I. Flexibiliser le marché du travail permet de réduire le chômage mais ce n'est pas suffisant…II. Des alternatives de politiques peuvent être envisagées pour réduire le chômage

Développement

Il est attendu une argumentation comprenant les éléments suivants :

- un développement structuré en deux ou trois parties pertinentes par rapport au sujet et relativement équilibré ;
- chaque partie doit comporter au moins deux ou trois sous-parties, avec des titres apparents, et des transitions explicitant le fil conducteur entre les parties ;
- chaque sous-partie doit comporter au moins un argument construit à partir de savoirs (théorie/outil/mécanisme explicité et étayé d'un exemple). Le vocabulaire attendu doit être précis et l'argumentation fluide et démonstrative.

Les arguments possibles

- **La flexibilité du marché du travail peut réduire le chômage**

Idées :

- Un marché du travail plus flexible permet aux entreprises de s'adapter plus rapidement aux variations d'un marché marqué par une concurrence accrue et mondialisée (possibilité d'embaucher/licencier facilement en cas d'évolutions conjoncturelles). Des coûts d'embauche et de licenciements réduits permettent aux entreprises de sortir d'une inertie comportementale en matière d'emploi, et d'embaucher plus facilement en situation d'embellie économique car elles savent qu'elles pourront également licencier plus facilement lors d'un retournement de l'activité économique.
- La flexibilité du marché du travail pourra faciliter la fluidification du marché du travail, limitant le chômage frictionnel, améliorant l'appariement entre l'offre et la demande de travail, et réduisant l'opposition insider/outsider.
- Une flexibilité du marché du travail accrue par une réduction de la LPE (Législation Protectrice de l'Emploi) améliore l'appariement entre offre et demande de travail et diminue le chômage frictionnel et volontaire ;
- Pour la théorie microéconomique standard, la flexibilité des salaires sur le marché du travail doit permettre un ajustement spontané entre l'offre et la demande de travail, pour aboutir à une situation d'équilibre.
- Les dernières évolutions technologiques tendent naturellement à flexibiliser le marché du travail (ubérisation), en répondant aux attentes des entreprises, mais également aux nouvelles attentes des salariés.

Références théoriques :

- Analyse néoclassique de la flexibilité salariale qui permet de garantir le plein-emploi (modèle de la CPP) ;
- Théorie du job search ;
- Modèle insider/outsider ;
- Théorie de l'appariement (Diamond, Mortensen et Pissarides).

Faits :

- Réduction des cotisations sociales à la charge des employeurs, essor des emplois précaires à partir des années 1980 en France, essor de l'externalisation ;
- Assouplissement du droit du travail : assouplissement des procédures relatives aux licenciements, allongement de la période d'essai, augmentation de la mobilité interne, etc. ;
- Réformes de l'assurance chômage ;
- Augmentation de la part des CDD dans les nouvelles embauches en France (plus de 80 % au 3^{ième} trimestre 2023) ;
- Modèle anglo-saxon avec une flexibilité forte et un chômage faible mais des inégalités élevées / modèle européen avec une flexibilité plus faible, un chômage plus élevé mais des inégalités plus faibles (modèle de flexisécurité danois) ;
- Effet négatif du SMIC sur l'emploi des plus jeunes.

- **La flexibilité du marché du travail peut cependant avoir des effets pervers**

Idées :

- La flexibilité du marché du travail pourra s'accompagner d'un développement de la précarité et de l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres (enfermés dans des emplois faiblement qualifiés). Cela pourra impacter négativement la consommation et la croissance économique,

mais aussi augmenter l'épargne de précaution des salariés anticipant un potentiel licenciement, le tout contribuant à augmenter le chômage in fine.

- La flexibilité du marché du travail, du fait de la précarisation de l'emploi qui peut en découler, pourra entraîner une baisse de l'incitation et de la productivité au travail (absentéisme, baisse de la cohésion entre les salariés), aux effets délétères sur la compétitivité des entreprises.
- La flexibilité salariale peut tirer les salaires des moins qualifiés à la baisse, alors que le salaire, principal revenu des ménages, soutient la consommation, moteur principal de la croissance économique en France.
- Le processus de destruction créatrice qui accompagne une flexibilisation du marché du travail se traduit souvent par des emplois détruits dans l'industrie et remplacés par des emplois de service de moins bonne qualité avec des niveaux de productivité plus faibles (impact négatif sur la croissance et les salaires réels). Cela peut également se traduire par une accentuation de la polarisation du marché du travail.
- La flexibilité du marché du travail peut coûter cher à l'État (explosion des CDD courts et coûts en découlant pour l'assurance chômage) ;
- Face aux effets pervers de la flexibilité, l'État peut intervenir (cf. modèle de flexicurité danois) : réglementer, investir dans le capital humain, sécuriser les parcours professionnels des travailleurs (portabilité des droits en cas de perte d'emploi en matière de formation, santé, prévoyance), améliorer leur protection sociale, assurer leur représentation sociale, imposer des obligations aux plateformes (transparence, information, non-discrimination). Par exemple, en France, le contrat à durée déterminée de reconversion est entré en vigueur au 1er janvier 2026, pour « permettre à tout salarié de changer de métier en conservant la sécurité de l'emploi initial ». L'ensemble de ces actions de sécurisation des parcours professionnels est susceptible d'augmenter les dépenses publiques et donc la dette.

Références théoriques :

- Théorie keynésienne (rôle de la demande effective sur l'investissement et l'emploi) ;
- Théorie du salaire d'efficience (Stiglitz, Akerlof) ;
- Segmentation du marché du travail (Piore et Doeringer), insiders/outsiders (Lindbeck, Snower) ;
- Halo du chômage (Freyssinet).

Faits :

- En Allemagne, à la suite des lois Hartz de 2003 à 2005, la flexibilisation du marché du travail a permis de réduire le chômage mais avec une augmentation du nombre de travailleurs pauvres, une précarisation de l'emploi (mini-jobs), une hausse du taux de pauvreté et des inégalités de revenus (autre exemple : les « zero-hours contracts » au Royaume-Uni).
- Phénomènes de démotivation, de manque d'implication des salariés dans les entreprises en France (par exemple, désertion des emplois de la restauration depuis le Covid).
- Effets limités des politiques de flexibilité en France (le taux de chômage structurel ne descend pas en dessous de 7 %).
- Phénomène de sous-emploi qui touche 4.4 % des salariés en 2023 notamment certaines CSP (les employés et ouvriers peu qualifiés) et les plus jeunes (15 - 24 ans) (les « NEET ») ;
- Désindustrialisation et tertiarisation de l'économie ;
- Mesures en France visant à un renforcement des droits des salariés en matière de droits sociaux (santé, prévoyance, formation, pénibilité, chômage, garanties pour les représentants du personnel…).

Tout candidat sera valorisé s'il est capable :

- *D'opposer les logiques temporelles : l'intensification de la flexibilité peut réduire le chômage à court terme mais l'augmenter à long terme via la baisse de consommation induite par la paupérisation des moins qualifiés ;*
- *De distinguer les effets de la flexibilité du marché du travail sur le chômage conjoncturel, frictionnel et structurel ;*
- *De distinguer le chômage volontaire et involontaire ;*
- *De présenter les arguments en faveur de la flexibilité comme un coût pour la société (paupérisation des moins qualifiés, creusement des inégalités, report de la demande de sécurité sur le budget de l'État et augmentation de la dette) ;*
- *De montrer que la seule mise en place de la flexibilité est probablement efficace à court terme mais qu'un modèle de flexicurité est préférable à long terme, notamment pour lutter contre le chômage structurel.*

Éléments de conclusion

Est attendue une synthèse des arguments permettant de répondre à la problématique mais pas d'ouverture.